



## PROCES VERBAL

---

Conseil d'Administration  
du Centre Communal d'Action Sociale  
mardi 16 mai 2023



## MEMBRES PRESENTS

### **Le Président :**

~~Éric BERDOATI~~

### **Les Elus :**

Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président

Mireille GUEZENEC

Jean-Claude TREMINTIN

~~Virginie RECHAIN~~

Diane MICHOUDET

Nicolas PUJOL

~~Rafael MAYCHMAZ~~

~~Irène DOUSAS~~

### **Les Représentants des associations :**

Claude BOGACZ

Xavier CROSNIER LECONTE

Vincent NOEL

Catherine PERRAUDEAU

Alain RAVAILLER

Henri ROISIN

Gisèle THOMAS

Marc TIHY

### **Le pouvoir suivant a été donné :**

Virginie RECHAIN à Jean-Christophe PIERSON

### **Assistaient également à la réunion :**

Nathalie BERNARD, Directrice générale des services

Marie SANGOUARD, Directrice du Pôle Solidarité, Citoyenneté et Santé

Sylvie SOIRAT, Responsable du CCAS



## SOMMAIRE

<b>A. DELIBERATION</b>	<b>4</b>
1. Désignation d'un secrétaire de séance.....	4
<b>B. ADOPTION DU PROCES VERBAL</b>	<b>4</b>
<b>C. DELIBERATIONS</b>	<b>4</b>
1. Signature de contrat .....	4
2. Aide Sociale Légale .....	4
3. Aide Sociale Extra-Légale.....	4
<b>D. QUESTIONS DIVERSES</b>	<b>5</b>



## **A. DELIBERATION :**

### **1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Sur proposition de Monsieur le Vice-Président, le Conseil décide :

**N° 47 : DE NOMMER**, secrétaire de séance, Sylvie SOIRAT, responsable du Centre Communal d'Action Sociale.

La délibération est adoptée à l'unanimité

## **B. ADOPTION DU PROCES VERBAL**

Le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du mardi 4 avril 2023 est adopté à l'unanimité.

## **C. DELIBERATIONS**

Compte tenu de l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Conseil :

### **1. Signature contrat**

**N°48 : AUTORISE** Monsieur Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président, à signer un contrat avec la société « A/D/M Spectacles », 27 allée du Télégraphe, 93340 LE RAINCY, représentée par Madame Michèle GUYETAND, pour l'animation musicale du repas de l'amitié qui se déroulera le samedi 9 décembre 2023 au restaurant municipal, 4 rue des Ecoles à Saint-Cloud.

Le coût de cette animation musicale s'élèvera à 920,00 € TTC (neuf cent vingt euros TTC).

La délibération est adoptée à l'unanimité

### **2. Aide Sociale Légale**

Compte tenu de l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Conseil décide d'émettre un avis favorable pour la demande suivante :

**N° 49 :** Prise en charge par le Conseil Départemental de frais de placement en établissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité

### **3. Aide sociale extra-légale**

Compte tenu de l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Conseil décide d'allouer les secours suivants :

**N° 50 :** secours financier de 500,00 € pour régler des frais de permis de conduire.

La délibération est adoptée à l'unanimité

**N° 51 :** secours financier de 500,00 € pour régler des frais de permis de conduire.

La délibération est adoptée à l'unanimité

**Mireille GUEZENEC** demande si ce jeune pourra créer sa société de VTC dès l'obtention du permis de conduire ?

➤ **Alain RAVAILLER** : il y aura peut-être un délai à respecter, mais il est important d'aider financièrement ce jeune qui s'investit beaucoup au sein de l'APAJ.



**N° 52** : secours financier de 672,75 € pour régler des frais d'électricité.

La délibération est adoptée à l'unanimité

**Claude BOGACZ** précise que cette personne est connue par la Croix Rouge. Sa situation financière se rétablira dès que la situation administrative relative à son titre de séjour sera régularisée.

**Jean-Claude TREMINTIN** confirme que beaucoup de dossiers « séjour » ou « Carte grise » sont en attente au sein des services préfectoraux, ce qui est très regrettable car pénalise parfois fortement les usagers.

## **D. QUESTIONS DIVERSES**

### **1. Séjour ANCV**

**Mireille GUEZENEC** informe que 27 seniors se sont inscrits à ce séjour organisé pour 27 personnes. Aucun tirage au sort n'a donc été nécessaire.

### **2. Divers**

**Jean-Claude TREMINTIN** rappelle qu'à 19 h ce soir, se déroule la ballade historique « Saint-Cloud médiéval ».

La date du prochain Conseil d'Administration est fixée comme suit :

➤ **mardi 20 juin 2023**, salle des Conseillers, à 18 heures

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 h 30.